

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation et d'affichage : 21/09/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : GARO Carine.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : GARO Carine à WOZNIAK Jean-Marie.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2023
- Approbation du rapport d'activité 2022 – VRA
- Approbation des statuts 2023 – VRA
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2023
- Décision modificative n°1 – Budget locaux professionnels
- Création d'un poste d'adjoint technique au service périscolaire 6.10 heures annualisé
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Autorisation de recrutement d'agents contractuels
- Convention cadre pluriannuelle du dispositif centres-villes et villages – CD26
- Convention de servitude pour la construction d'une ligne électrique – ENEDIS
- Décisions du Maire
- Questions diverses

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JUILLET 2023

Lecture est faite par le Maire.

Information suite à la remarque de Marie-France TRAINÉAU rapportée par François AUROUX, un courrier à l'UDOGEC a été envoyé pour signifier le mécontentement de la mairie. François AUROUX précise que cette remarque était sûrement intervenue avant que la réunion se tienne.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à la majorité (2 abstentions : COMBRISSEON Jean-Luc et JUVENON Marie-Hélène)

- **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 – VRA**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Le rapport annuel 2022 de Valence Romans Agglo (VRA), a été transmis avec la note de synthèse.

Le rapport est présenté sous forme de quatre ambitions : écologique, économique, adapter ses services aux habitants, préserver l'équilibre du territoire. Lecture est faite par le Maire du bilan pour chaque thématique.

Agnès BABILLON demande ce qu'il en est de la consultation sur le pain pour la cuisine centrale ? Fabrice LARUE ne connaît pas le résultat de l'ouverture des offres mais la difficulté est d'avoir un boulanger ouvert tous les jours.

Fabrice LARUE informe que samedi matin devant l'usine ESAL, il y aura une déchetterie mobile qui vient compléter l'offre de base des déchetteries de VRA.

Agnès BABILLON constate que beaucoup de choses se font mais quasiment seulement sur les gros centres urbains. Fabrice LARUE répond que oui mais les infrastructures sont physiquement sur ces secteurs (les médiathèques, le CPA, etc.) et qu'il est important de mutualiser ces équipements.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DES STATUTS 2023 – VRA**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Le bâtiment des Clévos appartient à la mairie d'Étoile-sur-Rhône et avait été reconnu d'utilité intercommunale. Il avait donc été pris en gestion par VRA. La commune d'Étoile-sur-Rhône souhaite reprendre ce site en gestion donc il faut modifier les statuts de VRA en conséquence.

Il est donc proposé de modifier les statuts et d'ajouter à la compétence facultative 5 « Evénements culturels » le point suivant : « Le développement d'actions à la sensibilisation et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et la coordination de la Fête de la Science, en lien avec les actions définies par la Région ».

Jean-Marie WOZNIAK regrette ce changement car dans le cadre de la fête de la science il y avait des animations prévues dans les bibliothèques du territoire et avec ce changement, ces animations n'auront pas lieu car les animateurs sont partis. Il va falloir retrouver des lieux, du personnel, etc.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2023**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Chaque année la CLECT se réunit, par exemple, le bâtiment des Clévos évoqués ci-dessus était une charge transférée à l'agglomération donc la CLECT de l'année prochaine va l'étudier l'année prochaine.

Elle définit le montant des charges transférées entre l'agglo et les communes.

Cette année il y a 3 transferts qui ne concernent pas Clérieux :

- Le transfert d'un agent de Romans au service pays d'art et d'histoire de VRA :

	Hypothèse retenue par la CLECT
Salaire brut et charges patronales : simulation 2022 avec augmentation du point d'indice sur une année pleine	54 063 €
Frais annexe (formations, frais de missions, visites médicales...) : Moyenne des années 2020 à 2022	587 €
Charge nette	54 650
Frais de structure	2 733 €
Coût de fonctionnement total	57 383 €

- L'association « la cordonnerie » qui œuvre au conservatoire et qui avait une subvention versée qui est transférée de la ville de Romans à VRA :

	Hypothèse retenue par la CLECT
Moyenne 2021-2023	25 938 €
Frais de structure	NC
Coût de fonctionnement total	25 938 €

- Le déménagement des classes CHAM (classes musiques) de l'école de musique :

4.2. Evaluation des charges de fonctionnement

	Hypothèse retenue par la CLECT
Moyenne 2021-2022	149 365 €
Prorata des surfaces 7,9%	11 800 €
Frais de structure 5%	590 €
Coût de fonctionnement total	12 390 €

4.3. Evaluation des charges d'investissement

	Hypothèse retenue par la CLECT
Coût de renouvellement total	335 196 €
Durée d'amortissement	30 ans
Coût Moyen Annualisé (CMA)	11 173

Vu le travail accompli par la CLECT afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1^{er} janvier 2023. Il est proposé d'approuver le rapport.

Voté à l'unanimité

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS**

Présentation effectuée par Dominique GIROT.

Le compte 2135 budgété initialement à hauteur de 4000 € nécessite un apport de 50€ (dépense d'investissement). Il s'agissait du store du magasin de couture et s'est ajouté le store défaillant de la boulangerie à changer.

Pour ce faire, une recette d'investissement sur le compte 021 (virement de la section de fonctionnement) est ajoutée à hauteur de 50€.

En parallèle, une dépense de fonctionnement à hauteur de 50€ au compte 023 (virement à la section d'investissement) est ajoutée et une dépense de fonctionnement sur le compte 611 est diminuée de 50€.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements de la DM 1 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné..agencements,amén	50,00	021 (021) : Virement de la section de fonc	50,00
	50,00		50,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investi:	50,00		
611 (011) : Sous-traitance générale	-50,00		
	0,00		
Total Dépenses	50,00	Total Recettes	50,00

François AUROUX demande si on a des contacts pour le local libre rue de la Vallée. Fabrice LARUE répond qu'il y a des contacts il faut voir si les personnes souhaitent donner suite.

Voté à l'unanimité

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE PERISCOLAIRE 6.10 HEURES ANNUALISE**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE.

Il s'agit d'un renfort sur le temps de surveillance de la cantine elle ne travaille pas durant les vacances scolaires seulement sur le temps scolaire 2 heures du lundi au vendredi sauf le mercredi donc cela représente 6.10 heures annualisé sur 12 mois.

Il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 6.10 heures annualisées sur le temps scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023, pour les fonctions d'aide à la surveillance sur le temps périscolaire.

Voté à l'unanimité

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE.

Amandine et Christèle au service administratif ont passé un examen qui leur permet d'évoluer sur le grade supérieur. La réussite à l'examen n'oblige pas la collectivité à nommer les agents, le Maire reste libre de ce choix.

La commission du personnel a décidé d'approuver leur nomination sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en reconnaissant l'engagement et les capacités de ces agents et leur investissement. Il convient donc de créer les postes correspondants.

Philippe SLATA demande si les autres postes seront supprimés ? Fabrice LARUE répond oui une fois qu'elles seront nommées.

Voté à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE.

Amandine et Christèle au service administratif ont passé un examen qui leur permet d'évoluer sur le grade supérieur. La réussite à l'examen n'oblige pas la collectivité à nommer les agents, le Maire reste libre de ce choix.

La commission du personnel a décidé d'approuver leur nomination sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en reconnaissant l'engagement et les capacités de ces agents et leur investissement. Il convient donc de créer les postes correspondants.

Voté à l'unanimité

- **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE.

L'ensemble des emplois permanents inscrits sur le tableau des effectifs de la collectivité ou ceux créés postérieurement à cette décision pourront être pourvus par les contractuels dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique et en respectant les procédures prévues par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DU DISPOSITIF CENTRES-VILLES ET VILLAGES – CD26**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

La commune de Clérieux a répondu à l'appel à projet « centres-villes et villages » lancé par le Département de la Drôme en 2019. La commission organique développement à thématique économique du Conseil départemental, réunie le 2 décembre 2019, a émis un avis favorable sur le dossier de candidature présentée par la commune.

Conformément aux termes de l'appel à projets, la commune de Clérieux a bénéficié d'une subvention d'études de 18 413 € lui permettant d'élaborer son plan d'actions global et notamment la réalisation d'une étude urbaine et que le plan d'actions a été remis au Département de la Drôme le 30 juin 2023.

La présente convention envoyée avec la note de synthèse a pour objet d'établir les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement du plan d'actions global de la commune, élaboré dans le cadre de l'appel à projets. Cela permet d'aller chercher 10% de bonification sur les subventions qui concernent ce projet. La phase étude est terminée donc il faut passer une nouvelle convention pour la phase opérationnelle.

Les différents engagements sont mentionnés dans la convention et consiste notamment pour le Département de la Drôme à mobiliser et valoriser ses dispositifs départementaux pour soutenir les actions entrant dans son champ de compétence. Il est proposé d'approuver la convention.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE – ENEDIS**

Présentation effectuée par Jean-Luc COMBRISSON. Pour la création d'une ligne électrique par ENEDIS chemin des Carriers pour Mme Sellami cadastrée ZM413, des réseaux vont être installés et traverser des parcelles propriétés de la commune (ZM427). Ainsi, une autorisation doit être donnée à ENEDIS pour implanter des réseaux sur une propriété communale. Il n'y a pas de coût pour la commune et ils remettent en état suite aux travaux.

Il s'agit d'une parcelle chemin des Carriers, la parcelle concernée en bleue sur le plan ci-dessous est celle de Mme Sellami et il faut traverser une voie communale ici en rouge :



Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M ²	PREEMPTION	
					OUI	NON
19/06/23	C497	CHARDON Max	155, chemin de la Fabrique	1359		X
01/07/23	ZE186	BENCHABANE Edmonde	21, impasse des Marnes	456		X
05/07/23	C528, 529, 530, 531 et 534	CEYTE Cédric et BOSSANNE Aurore	Les Fabriques	810		X
05/07/23	E424	CTS MICHELON	3, impasse de la Madonne	150		X
10/07/23	ZM371	VIGNARD Philippe	Les Mignots	19		X
10/07/23	ZM369 et 372	BUISSON Raphaël et Isabelle	135, chemin des Carriers	477		X
18/07/23	ZM433	ESGUEVA Dionys	14, impasse de l'Esgoude	436		X
20/07/23	C345 et 412	PALMER Bruno	85, impasse des Saules	892		X

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

03/08/23	E1118	GIRARD Nicolas et HEIOB Karine	5, place des Remparts	110		X
03/08/23	E496 et 500	FERRIER Gilbert et TEYSSIER Chantal	20, rue du Chalon	240		X
04/09/23	ZM407 et 41	SCI CLERIEUX BUFFAT Gilles	114, impasse des Coquelicots	416		X

Agnès BABILLON demande ce que M. Chardon vend. Fabrice répond qu'il vend les appartements par lot, les futurs propriétaires ont d'ailleurs été reçus pour les prévenir de l'état du bâtiment.

○ **Recrutements divers**

- Nicolas MARTIN du 16/08/23 au 17/08/23 au service technique
- Matthew PAMART du 11/09/23 au 22/09/23 au service technique
- Julie ARGOUD du 01/09/23 au 27/10/23 au service périscolaire
- Andrée BARRIERE du 01/09/23 au 31/08/24 au service périscolaire
- Alicia YALLAOUI du 14/09/23 au 30/09/23 au service périscolaire

● **QUESTIONS DIVERSES**

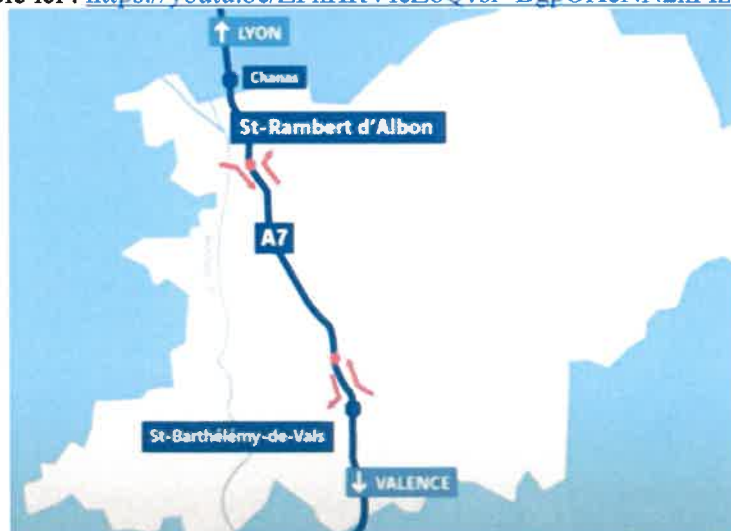
Jean-Marie WOZNIAK :

- Recherche des bénévoles l'accueil pour l'évènement le chemin des artistes le 7 et 8 octobre.
- Une réunion publique le 11 octobre 2023 à 18H30 se tient à la mairie avec les ateliers déconcertants pour un projet de micro plantations principalement rue des Remparts. Ensuite il faudra enregistrer les personnes intéressées avec signature d'une convention en mairie et voir avec les services techniques.

Cathy VEY-FARCE :

- Informe de la mise en place avec le CCAS et l'UFOLEP des ateliers pour bien manger et bien bouger qui doivent se tenir mercredi prochain. La semaine dernière il n'y avait qu'une seule inscription donc communiquer sur l'évènement au risque qu'il soit annulé.
- Le vendredi 13 octobre 2023 il y aura le truck Soliha sur la commune notamment pour l'accompagnement des dossiers de financement pour adapter les résidences principales. Il y aura des animations à la résidence Chabrilan, l'ergothérapeute sera présente le matin et Sébastien NOIRET, coach sportif, sera présent l'après-midi, il fera un temps d'activité physique adaptée. Le café sera proposé par le CCAS.
- Cette année l'ambrosie semble plus faible que les années précédentes. Il y en a et en aura toujours. Il y a plus de signalements sur la plateforme que les années précédentes.

Fabrice LARUE souhaite évoquer la question des demi échangeurs. Présentation d'une vidéo explicative disponible ici : <https://youtu.be/ZPnHRVfcZoQ?si=BgpOXeNN2nPIzlyz>.



Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Il s'agit d'un projet de deux demi échangeurs à Saint Rambert d'Albon et à Saint Barthélémy de Vals qui date de 2006 et porté par la communauté d'agglomération Porte de Drôme-Ardèche (PDA).

L'objectif affiché est de délester le trafic sur son territoire notamment à Saint Vallier sur la RN7 et d'irriguer les secteurs de la Galaure, Drôme des Collines, etc. Le vœu non avoué et principal est que PDA souhaite créer une grosse zone d'activité « Axe 7 » qui aura besoin d'être irriguée.

Les 4 personnes associées et concertées sur ce projet sont PDA, le Département de la Drôme (CD26), la Région Auvergne Rhône Alpes et Vinci autoroutes.

L'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, avait créé un comité de pilotage (COPIL) avec ces 4 intervenant principaux et les services de l'Etat. Donc aucune autre structure n'a été associée malgré les impacts sur le reste du territoire.

Clérieux a insisté pour avoir des informations et une réunion s'est tenue mercredi dernier avec quelques Maires du territoire, Emmanuelle ANTHOINE et Vinci pour avoir une présentation du projet.

En effet, à 3 km de Saint Barthélémy de Vals c'est ARCHE agglo et 20 km plus loin c'est VRA donc ces deux structures sont concernées par un projet de cette ampleur. De même, des structures comme les SCOT existent et ont pour rôle de penser et imaginer le territoire notamment et n'ont pas été consultés.

Ils estiment le trafic à environ 13 000 véhicules jour entrée et sortie dont 1 133 soit 9% de poids lourds ce qui semble faible. Estimation à 62% du trafic sur Saint Rambert d'Albon et 38% à Saint Barthélémy de Vals. Ils sont partis du principe que les automobilistes passeront par la RD112 et la RD53 en sortant mais cela semble inopérant, en effet, de Saint Barthélémy de Vals à Romans il y a beaucoup plus de chance que les automobilistes passent par Clérieux et Romans.

Ils estiment que ça va réduire de 27% le trafic sur la RN7, augmenter de 74% le trafic entre Saint Barthélémy de Vals et Saint Donat sur l'Herbasse. A Bren il risque de passer 2800 véhicules alors que la commune n'est pas dimensionnée pour ce trafic.

L'effet bénéfique serait d'avoir une circulation 18% plus faible entre Romans sur Isère et Tain l'Hermitage. La trafic Saint Donat sur l'Herbasse augmenterait de 16%.

Le trafic à Saint Barthélémy de Vals devrait baisser de 5800 véhicules par jour alors que l'objectif annoncé était d'irriguer cette zone.

Le coût des deux demi échangeurs était estimé à 23.5 millions en 2016 soit environ 20% de plus aujourd'hui. PDA, le CD et la Région annoncent également leur participation financière avec un reste à charge pour Vinci.

Des données n'ont pas été prise en compte. Dans les objectifs de départ, le CD26 prévoyait des élargissements et déviation pour adapter les voies annexes au projet pour environ 25 millions d'euros. PDA a également pour projet un nouveau pont sur le Rhône car ce n'est pas fluide pour aller à Annonay. Cela fait 20 ans que l'on parle du CSOR et 30 ans qu'on parle du 4^{ème} pont à Romans et ces flux ne sont pas pris en compte. Dans le SCOT il y a un autre pont en court d'étude à Bourg-lès-Valence au nord du pont Mistral. L'ensemble de ces trafics quantifiés par le SCOT ne sont pas pris en compte.

Vinci doit revenir voir chaque commune. Emmanuelle ANTHOINE a fait ajouter la ville de Saint Donat et de Bren dans le COPIL qui sont le plus impactée.

Il y a eu une consultation interservices, le dossier d'enquête publique est en cours d'analyse, elle devrait intervenir milieu 2024. Il y a déjà eu une consultation publique en 2019 et 2020 à Saint Rambert d'Albon et à Saint Barthélémy de Vals mais très circonscrite.

Ce qui est inquiétant pour ce qui concerne Clérieux c'est la possibilité de voir passer 500 véhicules supplémentaire par jour dont 60 poids lourd, la commune n'est pas en capacité.

Des aménagements sont en cours pour penser la rue de la Vallée esthétique et pratique mais avec ce trafic c'est impossible.

Des associations se mobilisent notamment ASSEZ, ils ont été rencontrés il y a quelques semaines en mairie. L'association sera rencontrée de nouveau avec un point dans le village à destination de la population avec l'association et la mairie le 14 octobre 2023 pour informer, le but n'est pas d'influencer et il faudra leur donner l'avis du conseil municipal sur ce sujet. Le bureau municipal est prudent sur ce projet.

Agnès BABILLON répond que c'est une aberration écologique et un coût démesuré. Fabrice LARUE a aussi expliqué au Département que ce trafic entrainera sûrement d'autres déviations comme à Clérieux et donc des dépenses. De plus, depuis des années, tout a été fait pour favoriser le flux entre Romans et Tain et ce projet rebat les cartes en faisant passer par les petits villages.

Jean-Marie WOZNIAK ajoute qu'il y a le volet environnemental, avec la qualité de l'air, le directeur de l'ASF a présenté la commande qui lui a été passée, le reste relève de décisions politiques, le COPIL incomplet n'est pas de leur ressort non plus. Au niveau environnemental, le directeur de l'ASF a dit qu'il allait y avoir moins de voitures polluantes du fait de l'électrique. Fabrice LARUE ajoute que c'est passé en CDEPENAF avec un avis favorable alors qu'il y a beaucoup de terres agricoles impactées même s'il a sûrement des mesures compensatoires.

Marie-Hélène JUVENON demande quel est l'avis de Romans ? Fabrice LARUE répond qu'ils ne sont pas favorables, ils ne veulent pas plus de monde sur le CNOR. Mours Saint Eusèbe et Peyrins s'inquiètent aussi car ils ne sont pas impactés directement mais le jour où ça bloque sur le CNOR les automobilistes vont passer par les villages.

Jean-Marie WOZNIAK précise qu'a priori certains élus sont pour comme le Maire de Saint Donat et l'adjoint de Tain l'Hermitage et que le site du collectif ASSEZ contient beaucoup de documents pour se renseigner sur le projet.

Jean-Pierre BANC ajoute que le risque est de voir beaucoup de camion notamment pour l'accès au centre de traitement des déchets.

Sylvie MANGIONE demande pourquoi il y a seulement deux petites communes au COPIL qui risquent de ne pas faire le poids face aux grosses collectivités. Fabrice LARUE répond que c'est ce qui a été obtenu pour l'instant et qu'une demande est en cours pour intégrer VRA et le SCOT.

Fabrice LARUE ajoute qu'en terme de fonctionnement au sein de VRA, chaque commune a le droit à un pourcentage d'aménagement sur son territoire. PDA quant à elle a tout donné à Axe 7 au détriment de tout le reste.

François AUROUX demande s'il y a réalisation quand cela pourrait se faire, Fabrice répond a priori 2027 seulement si le reste des aménagements sont fait avant.

Fabrice LARUE ajoute que les informations seront transmises au fur et à mesure de leur réception en mairie pour une information complète.

Le sentiment général sur conseil municipal est défavorable à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Maire
Fabrice LARUE



La Secrétaire de séance
Josianne ANGE

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire